

COMMUNE DE  
**B E X**



## **Au Conseil communal de Bex**

### **Rapport de la Commission ordinaire**

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2022/04

Relatif à

#### **La réponse à l'initiative populaire communale « Pour une taxation des déchets plus équitable »**

---

Commission composée de :

Mesdames : Josette Forestier et Fabienne Lauber

Messieurs : Pierre Carminati et JeanMichel Haldi

Excusée : Ally Tschumi

Délégué de la Municipalité : Michael Dupertuis

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ordinaire chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le mardi 8 février 2022 à la salle des commissions. Monsieur le Municipal Michael Dupertuis était présent pour répondre aux diverses questions de la commission. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité et ses explications.

#### **1. Préambule**

L'initiative populaire communale « Pour une taxation des déchets plus équitable » demande un nouveau modèle de tarification ayant comme objectif un allègement de la taxe pour la population et de meilleures mesures d'accompagnement.

La municipalité propose de conserver la taxe forfaitaire actuelle et d'accorder une réduction de 50% à toute personne au bénéfice des prestations complémentaires AVS-AI et de limiter la taxation à trois individus par ménage.

## 2. Rapport

M. Dupertuis nous fait une introduction du préavis et nous rappelle l'obligation d'un autofinancement de 100% de la gestion des déchets urbains qui nous est imposée par le canton. Le forfait sur la valeur ECA ne doit plus être appliquée si nous voulons respecter les directives cantonales et au risque de voir augmenter le montant de la taxe nous devons plutôt nous pencher sur une baisse des charges financières ainsi qu'une réduction des déchets. En effet, le transport représente un coût trop important et les déchets verts correspondent à plus d'un quart des frais de traitement.

La commission ordinaire pense qu'une meilleure communication au moment de l'apparition de la nouvelle taxe aurait permis une compréhension de la part des bellerins et bellerines.

Les modifications proposées par l'initiative nous paraissent irréalisables et les objections de la Municipalité acceptables.

La proposition de la Municipalité nous paraît ainsi un bon compromis.

## 3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission ordinaire vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Bex**

**Vu** le préavis n°2022/04 relatif à l'initiative populaire communale  
« Pour une taxation des déchets plus équitable »

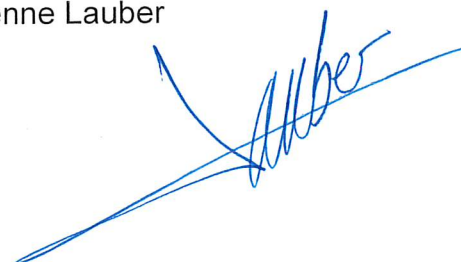
**Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette requête ;

**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

- **De refuser l'initiative populaire communale « Pour une taxation des déchets plus équitable » et d'émettre une recommandation de rejet à la population en cas de non retrait de l'initiative par les initiants.**

Pour la commission ordinaire  
La rapportrice  
Fabienne Lauber



Fait à Bex, le 9 février 2022